

Madame La Maire de Paris,

La candidature de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 a été placée sous le triple signe du rayonnement mondial de Paris, du développement d'infrastructures sportives et d'aménagement du territoire, mais aussi d'une volonté de développement du Sport pour tous dans une dynamique d'éducation populaire. *(A ce titre, votre candidature se démarque radicalement de celle de Londres 2012, uniquement centrée sur la réussite de l'événement et l'obtention de médailles)*. C'est ce volontarisme progressiste qui a conduit le SNEP Paris, syndicat très majoritaire des enseignants d'EPS, à soutenir le projet Paris 2024.

Dans ce contexte, nous souhaitons vous alerter sur un problème de subventions municipales aux Associations Sportives des établissements scolaires parisiens du second degré (collèges et lycées).

En effet, cette année, un grand nombre d'Associations Sportives scolaires n'ont pas reçu la subvention demandée et allouée les années précédentes. Ce manque de trésorerie, impossible à combler et à anticiper, entraîne de nombreuses difficultés de fonctionnement : les élèves parisiens (et indirectement leurs parents) vont subir les effets de cette suppression de la subvention de la ville de Paris. Pour pouvoir fonctionner, les Associations Sportives vont devoir actionner divers leviers : le prix de l'adhésion va augmenter, certains gymnases ne pourront plus être loués pour les entraînements et compétitions de l'UNSS, certains déplacements pour les compétitions ne pourront plus se réaliser, le matériel ne pourra pas être renouvelé et deviendra obsolète, vétuste voire dangereux. Au-delà de ces mauvaises conditions de fonctionnement, certaines Associations Sportives ne pourront plus adhérer à l'UNSS par manque de budget.

Nous vous rappelons que les Associations Sportives des collèges et lycées, affiliées à l'UNSS, sont souvent les premières et seules associations où tous les enfants parisiens peuvent pratiquer une ou plusieurs activités sportives de qualité et à bas coût. Diminuer voire supprimer les subventions allouées et appauvrir ces associations va entraîner une diminution du nombre des licenciés et une diminution de l'activité sportive chez les jeunes parisiens, pourtant source d'épanouissement, de santé et de saine occupation.

(Nous ne méconnaissons pas le fait que cette décision de subvention aux AS scolaires est du ressort des mairies d'arrondissement. Nous avons d'ailleurs constaté des choix différents à ce niveau, et nous nous adressons également aux maires concernés. Néanmoins, nous souhaitons que cette question politique soit traitée au niveau de la Ville de Paris, dans le cadre de sa volonté de démocratisation de l'accès aux pratiques sportives).

Dans l'attente de votre réponse et de votre intervention, nous vous prions d'agréer, Madame La Maire, l'assurance de notre considération.

Julien GIRAUD,
Secrétaire académique
SNEP-FSU Paris